# CONSTITUTION DU DOSSIER GARANT

## Nous demandons à chaque garant de bien vouloir nous fournir les documents ci-après désignés :

1.

 Photocopie de carte d’identité ou passeport ou carte de séjour  Relevé d’identité bancaire ou postal

 Photocopie des 3 derniers bulletins de salaire

 Photocopie de l’avis d’imposition de la dernière année

 Quittance des 3 derniers mois de loyer (si vous êtes locataire)  Taxe Foncière (si vous êtes propriétaire)

+

2.

 Acte d’engagement de caution solidaire à compléter et signer par vos soins  Engagement de caution solidaire à recopier intégralement de votre main

**APPARTEMENT 29B : 4 boulevard des 9 Clés – 71 000 MACON – Bâtiment B – 4ème étage – Lot 147**

Nom du candidat locataire

dont vous vous portez garant

|  |  |
| --- | --- |
| Nom (du garant) |  |
| Nom de jeune fille |  |
| Prénoms |  |
| Date et lieu de naissance |  |
| Nationalité |  |
| Adresse actuelle |  |
| Situation de famille |  |
| Régime matrimonial |  |
| Nombre de personnes à charge et âges |  |
| Téléphone domicile (portable) |  |
| Adresse mail |  |
| Loyer TTC actuel |  |
| Nom ,adresse, tél.de votre propriétaire ou de votre gestionnaire |  |
|  |
| Profession ou études |  |
| Nom et adresse de l’employeur |   |
| Téléphone employeur |  |
| Date d’embauche |  |
| Si moins d’un an de présence ,coordonnées précédent employeur |  |
| Salaire net mensuel (précisez sur combien de mois) |  |
|  |
| Nom de votre banque |  |
| Adresse, téléphone de votre banque |  |
| N° de compte |  |
| Année d’ouverture de votre compte |  |

# Engagement de caution solidaire

(à reproduire entièrement en manuscrit par le garant)

Je soussigné demeurant

déclare avoir pris complète et parfaite connaissance de toutes les clauses et conditions du bail dont le bailleur m’a remis une copie et de l’engagement de cautionnement ci-joint.

Le montant du loyer stipulé au bail, dont je suis caution, est de

 4680 € / quatre mille six cent quatre vingt euros (annuel : 12 mois de loyer hors-charges)

(en chiffres et en lettres)

Les charges, taxes, accessoires et divers sont définis par le bail ou par la réglementation qui sont inclus dans le cautionnement que je donne.

Il s’y ajoute les intérêts, dommages-intérêts, indemnités dus à titre de clause pénale, astreinte, frais et dépens, condamnation judiciaire, indemnité d’occupation et la garantie de la bonne exécution des diverses clauses du bail, notamment en matière de réparations locatives.

J’ai pris bonne note que le loyer ci-dessus fixé est révisable selon la variation de la moyenne sur quatre trimestres du nouvel indice IRL (Indice de Référence des Loyer).

Le dernier indice connu est 144,64 pour le 4ème trimestre 2024 .

Je reconnais avoir pleine connaissance de la nature et de l’étendue de l’obligation que je contracte et donne sans réserve ma caution personnelle, solidaire et indivisible selon les termes de l’engagement ci-joint, au bailleur pour garantir les obligations du preneur pour une somme maximale de

 4740 € / quatre mille sept cent quarante euros (annuel : 12 mois de loyer hors charges)

(en chiffres et en lettres)

J’ai pris connaissance des termes de l’Article 22.1 de la loi du 6 juillet 1989 qui dispose que : « Lorsque le cautionnement d’obligation résultant d’un contrat de location conclu en application du présent titre ne comporte aucune indication de durée ou lorsque la durée du cautionnement est stipulée indéterminée, la caution peut le résilier unilatéralement. La résiliation prend effet au terme du contrat de location, qu’il s’agisse du contrat initial ou d’un contrat reconduit ou renouvelé au cours duquel le bailleur reçoit notification de la résiliation ».

Fait à le

### Signature

**Acte d’engagement de caution solidaire**

Je soussigné (nom et prénom du garant) demeurant déclare avoir pris complète et parfaite connaissance du contrat de location entre le BAILLEUR, et

 (nom et prénom) dénommé le PRENEUR.

Ce bail dont un exemplaire m’a été remis ce jour a été fait par acte SSP, à Macon,

le et porte sur un local à usage d’habitation sis

Après avoir mesuré l’entière étendue de mon obligation, je déclare donner ma caution personnelle, pleine et entière, solidaire et indivisible, au BAILLEUR, pour le paiement des loyers, dépôt de garantie, indemnités d’occupation, charges, réparations locatives, taxes et impôts, dépens et de tous frais, intérêts, accessoires et indemnités qui sont dus ou pouvant être dus par le PRENEUR au BAILLEUR, au titre de l’entière exécution des clauses et conditions insérées dans le contrat de location susnommé, jusqu’à concurrence de la somme de 4680 € / quatre mille six cent quatre vint euros

(montant du loyer hors-charges en chiffres et en lettres)

Je renonce expressément aux bénéfices de discussion et de division tant avec le preneur qu’avec tous coobligés.

En conséquence, le BAILLEUR, pourra me demander tout paiement au titre du présent engagement dans la limite de ce dernier, sans avoir à poursuivre préalablement le PRENEUR, ni à exercer quelque poursuite que ce soit à l’encontre de tout tiers qui se serait porté garant du PRENEUR sous quelque forme que ce soit.

Le présent engagement deviendra exécutoire de plein droit et sans mise en demeure préalable dès que la créance du BAILLEUR sur le PRENEUR sera elle-même exigible, y compris les sommes dues par anticipation (provisions sur charges).

Aux fins d’obtenir le paiement au titre du présent engagement, le BAILLEUR pourra exercer des poursuites judiciaires sur la totalité de mes biens meubles et immeubles, présents et à venir.

Toutes les dispositions du présent engagement conserveront leur plein effet quelle que soit l’évolution de la situation financière et juridique du PRENEUR ou transformation de sa forme juridique.

Ainsi, la modification ou la disparition des liens de fait ou de droit pouvant exister à ce jour entre moi-même et le PRENEUR ne sera pas susceptible d’entraîner la déchéance du présent engagement. Les modalités de révocation mentionnées ci-dessous, devront être fait pour une durée indéterminée de sorte qu’il pourra être révoqué conformément à l’Article 23-1 de la Loi du 21 juillet 1994 soit :

* à tout moment par notification unilatérale de ma part, moyennant un préavis de 6 mois avant le terme du contrat de location, qu’il s’agisse du bail initial reconduit ou renouvelé,
* la résiliation prendra effet à l’échéance du bail, ou s’il est reconduit ou renouvelé à celle de sa reconduction ou de son renouvellement.

Toute inexécution des clauses et conditions du bail pendant cette période entrera de plein droit dans le cadre ou conditions du bail, ne pourra être effectué qu’après la date de remise des clés, après résiliation amiable, contractuelle ou judiciaire, au BAILLEUR et par dérogation à l’Article 1 740 du Code Civil.

L’engagement que je contracte est opposable à mes héritiers ou représentants, solidairement et indivisément entre eux, dans la mesure où ils se trouveraient tenus de mes dettes.

Fait à le

### Signature